

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 26 du 22 juin 2017**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal de la direction générale de la sécurité extérieure ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

*Du 2 juin 2017*

MINISTÈRE DES ARMÉES.

**ARRÊTÉ** fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal de la direction générale de la sécurité extérieure ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

*Du 2 juin 2017*

NOR A R M H 1 7 1 6 1 4 7 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

A compter du 11 juin 2017 : Arrêté du 30 mars 2010 (JO n° 84 du 10 avril 2010, texte n° 24 ; signalé au BOC 24/2010 ; BOEM 252-3.5.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 252-3.5.2

*Référence de publication :* JO n° 135 du 10 juin 2017, texte n° 2 ; signalé au BOC n° 26/2017.

---

JO n° 135 du 10 juin 2017, texte n° 2